



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

**DECISION N° 1812 /D/PAK/DG/DMA/2024 DU 27 JUN 2024 PORTANT
ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONSECUTIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°025/AONO/PAK/CIPM/2024 DU 08 MAI 2024 POUR LA REALISATION DE TROIS (03)
FORAGES DANS LES LOCALITES DE : ELOGBATINDI ; FIFINDA II ET CAMPO BEACH DANS
LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DES ROUTES DE DESENCLAVEMENT DE LA ZONE
INDUSTRIELLE ET PORTUAIRE DE KRIBI (PARZIK).**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE,
AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE DE L'ETAT DU CAMEROUN REPRESENTE PAR
LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, MAITRE D'OUVRAGE**

- Vu** L'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêt Économique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu** L'accord de prêt n°2000200005057 conclu le 20 septembre 2022 entre la République du Cameroun (l'emprunteur) et la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- Vu** La Loi n°98/021 du 24 décembre 1998 portant Organisation du Secteur Portuaire ;
- Vu** La Loi n°2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret n°99/127 du 15 juin 1999 portant création des Organismes Portuaires Autonomes ;
- Vu** Le Décret n°99/128 du 15 juin 1999 portant organisation et fonctionnement des Organismes Portuaires Autonomes ;
- Vu** Le Décret n°2016/378 du 08 août 2016 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** Le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes aux Marchés des Entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret n°2020/252 du 05 mai 2020 portant approbation des statuts du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°01/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°02/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°03/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général-Adjoint du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°134/PAK/CA/13/2019 du 15 février 2019 portant adoption Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Kribi ; modifiée par la résolution n°144/PAK/CA/13/2019 du 12 avril 2019 ;



- Vu** La résolution n°0421/PAK/CA/51/2023 du 18 décembre 2023 portant adoption du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2024 ;
- Vu** La Résolution n°0433/PAK/CA/53/2024 du 28 mars 2024 portant adoption du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi révisé au titre de l'exercice 2024 ;
- Considérant** La convention n°281/CDMO/MINTP/PAK/2023 du 17 août 2023 relative à la délégation de Maitrise d'Ouvrage ;
- Considérant** l'Appel d'Offres National Ouvert N°025/AONO/PAK/CIPM/2024 du 08 mai 2024 pour la réalisation de trois (03) forages dans les localités de : ELOGBATINDI, FIFINDA II ET CAMPO BEACH dans le cadre du Projet d'Aménagement des Routes de désenclavement de la Zone Industrielle et portuaire de Kribi (PARZIK) ;
- Considérant** la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée lors de sa session du 21 JUN 2024 et notifiée par courrier de référence N° 037 / L/2024/PAK/CIPM/SEC du 24 JUN 2024

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le marché consécutif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°025/AONO/PAK/CIPM/2024 du 08 mai 2024 pour la réalisation de trois (03) forages dans les localités de : ELOGBATINDI, FIFINDA II ET CAMPO BEACH dans le cadre du Projet d'Aménagement des Routes de désenclavement de la Zone Industrielle et portuaire de Kribi (PARZIK) est attribué ainsi qu'il suit :

N°	OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT (FCFA TTC)	DELAI
1	Réalisation de trois (03) forages dans les localités de : ELOGBATINDI, FIFINDA II ET CAMPO BEACH dans le cadre du Projet d'Aménagement des Routes de désenclavement de la Zone Industrielle et portuaire de Kribi (PARZIK)	BIG SARL Tel : 696 04 99 31/652 03 23 93 ; Email : big_sarl@yahoo.com ; NIU : M061812710728N	Vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent treize (23 593 613)	Trois (03) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Kribi, le **27 JUN 2024**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,
MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE**

Copie :

- MINTP ;
- MINMAP ;
- PCA/PAK ;
- ARMP ;
- PCIPM ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO.

